

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre novembre à 17h30 à La Roche des Arnauds le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le 18 novembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 37 Présents : 20 Pouvoirs : 6
DATE DE LA CONVOCATION	18 novembre 2025
SÉANCE DU	24 novembre 2025

**Objet :** Budget Traitement déchets Autorisation de programme pour la mise en œuvre des PAV

**Annexe :** PPI budget annexe traitement mis à jour

**Présents :** Michel RICOU-CHARLES, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHELEMY, Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Alain LAURENS, Michel PONS, Georges LESBROS, Rémy FREY, Maurice CHAUTANT, Jean-Marie GEYRAUD, Hélène SALETTI, Jean-Pierre BRIOLLE, Olivier REGORD, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Serge EYSERIC, Claude DUBUT, Bernadette SAUDEMONT

**Absents ou excusés :** Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Alain BOYOND, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Dominique TRUC, Fabien GASCARD, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Marie BEGOU, Rajaa TOUSSAINT

**Pouvoirs :** Anne-Marie GROS donne pouvoir à Jean ROUSSEAU, Roland AMADOR donne pouvoir à Michel RICOU-CHARLES, Mallorie BOURGOGNE donne pouvoir à Maurice CHAUTANT, Christian AUBERT donne pouvoir à Jean-Pierre BRIOLLE, Gérald GRIFFIT donne pouvoir à Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET donne pouvoir à Serge EYSERIC

**Secrétaire de séance :** Serge EYSERIC est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT

**Olivier REGORD, vice-président chargé des finances expose :**

Considérant le règlement budgétaire et financier (RBF) voté le 8 avril 2024 ;

- Les autorisations de programme (AP) sont ouvertes, c'est à dire votées, par le conseil dans le cadre d'une décision budgétaire, par une délibération distincte ;
- Les AP mentionnent le montant de l'opération, son échéancier ;
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année en cours ;
- Dans le but de limiter les coûts de fonctionnement du service déchets, l'opération PAV (points d'apports volontaires) permet la suppression des conteneurs roulants en faveur de la création de nouveaux PAV semi enterrés pour améliorer le tri des déchets et intégrer la collecte des biodéchets.
- L'opération a reçu les financements de la Région et de l'Etat (engagement DETR par tranche).
- L'opération a évolué depuis son origine avec notamment la nécessité pour la communauté de communes d'intégrer le génie civil pour l'installation des colonnes ;
- L'opération n° 22024001 – PAV ET BENNES est inscrite au budget primitif 2025 ;
- Le plan de financement de l'opération a été mis à jour pour la réunion de la commission des finances du 13 octobre 2025 ;

Points d'apports volontaires 1 870 000 HT (2 244 000 TTC)	Montant prévisionnel	Montants opérationnels				Cumuls
		2024	2025	2026	2027	
Colonnes semi enterrées, aériennes, biodéchets, bennes	1 467 463,92	262 761,60	350 845,01	534 952,99	317 487,60	1 466 047,20
Ingénierie	622 613,28		44 215,22	482 541,60	165 694,80	692 451,62
Logiciel collecte sondes tablettes traceurs bennes	74 922,00		1 828,00	2 743,20	51 336,00	55 907,20
Communication	18 000,00		-	-	-	-
Signalisation	18 000,00		2 770,56	2 170,00	2 170,00	7 110,56
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 244 000,00</b>	<b>262 761,60</b>	<b>399 658,79</b>	<b>1 022 407,79</b>	<b>536 688,40</b>	<b>2 221 516,58</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 870 000,00</b>	<b>218 968,00</b>	<b>333 048,99</b>	<b>852 006,49</b>	<b>447 240,33</b>	<b>1 851 263,82</b>
DETR	561 000,00	65 690,40	99 914,70	255 601,95	134 172,10	555 379,15
Région	561 000,00	65 690,40	99 914,70	255 601,95	134 172,10	555 379,15
FCTVA = 16,404 % sur TTC	368 105,76	43 103,41	65 560,03	167 715,77	88 038,37	364 417,58
Autofinancement/Emprunt/Subvention BP	753 894,24	88 277,39	134 269,37	343 488,12	180 305,83	746 340,71

Considérant que le programme « PAV » répond aux critères définis par le RBF ;

Vu les avis favorables de la commission environnement ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances dans sa séance du 13 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable du bureau dans sa séance du 12 novembre 2025 ;

- Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote, à l'unanimité, l'autorisation de programme suivante :

AP suite à la mise à jour du PPI (commission des finances 13-10-2025)

N° AP	Montant de l'AP	2024	2025	CP 2026	CP 2027
2024_POINTS APPORTS VOLONTAIRES	2 221 518,00	262 762,00	399 659,00	1 022 408,00	536 689,00

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jours, mois et an susdit.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,

Serge EYSSERIC.



Le Président,

Michel RICOU-CHARLES.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille, situé 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par le biais de l'application informatique « Télerecours Citoyens », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20251124-DE\_2025\_114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2025